



LES INFOS DU CASTEL

Bulletin Municipal de la Commune d'Encourtiech.

Contact : Tel/Fax 05 61 66 71 77 Messagerie : mairie.encourtiech@orange.fr

Quelques rappels de sécurité à l'approche de l'été.

Une pique de rappel valant mieux que des soins trop lourds, nous nous permettons de rappeler quelques règles de sécurité concernant la circulation sur nos routes particulièrement étroites, qu'elles soient communales ou départementales : à cette époque où les beaux jours nous incitent à vivre dehors, prenons quelques précautions vis-à-vis de nos semblables. En effet, voitures, tracteurs, vélos, motos, piétons adultes ou enfants commencent à fourmiller dans nos hameaux et sur nos routes où l'on rencontre de plus en plus de promeneurs à la belle saison. Alors, levons le pied et soyons attentifs aux autres usagers. Prudence dans la traversée de nos hameaux où enfants, papis et mamies occupent souvent la chaussée. Ce sont les habitudes de notre milieu rural. Alors respectons-nous les uns les autres, les véhicules étant des armes redoutables.



Intercommunalité : où en est-on ?

Le périmètre de la nouvelle intercommunalité ayant été validé par la Préfète de l'Ariège, les discussions et réunions aujourd'hui vont bon train afin de définir ce que « contiendra » cette nouvelle structure, qui le 1^{er} janvier 2017, regroupera l'ensemble des huit anciennes intercommunalités du Couserans. Afin d'avoir des informations très précises sur le déroulement de cette procédure, nous vous conseillons de consulter sur internet, le site « COUSERANS.net ». Vous y trouverez le compte rendu de toutes les réunions, et surtout vous pourrez réagir vous-même en intervenant sur ce site et donner votre avis sur le contenu de ces réunions préparatoires à la nouvelle intercommunalité.

N'hésitez surtout pas à aller consulter ce site qui vous donnera une multitude d'informations sur la procédure en cours.

Attribution de bois de chauffage.

Rappel : Afin de nous permettre de mieux cerner les besoins de nos administrés, n'oubliez pas de vous inscrire en Mairie si vous souhaitez bénéficier de la vente de bois de chauffage réservée aux contribuables de la commune. Ces coupes de bois ne concernant que des feuillus et vendues à prix coutant, ne pourront être réalisées que si le nombre d'inscrits est suffisant. Fin des inscriptions : 30 septembre 2016. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à nous interroger aux heures d'ouverture de la Mairie.

Vente de bois.

La coupe destinée à la vente aux professionnels, dont nous vous parlions lors du dernier numéro, a été estimée à un volume de 430 tonnes pour un prix approximatif de 12 € la tonne. Cette coupe sera mise aux enchères fin Mai auprès de la filière professionnelle. Le produit de cette vente ira, par convention, pour moitié à la commune, l'autre moitié à l'ONF.

Lutte contre la grippe aviaire.

Nous vous rappelons que chaque détenteur de volaille, que ce soit à des fins commerciales ou non, se doit de les déclarer à la Mairie de sa commune. Ce dispositif est prévu dans le cadre de la lutte contre cette pathologie touchant exclusivement les animaux et non transmissible à l'homme. Vous trouverez un formulaire de déclaration à la Mairie pendant les heures d'ouverture. A signaler que cette déclaration est obligatoire.

Appartement communal du Coch.

Les travaux avancent péniblement ! Nous avons fait le choix d'en faire une rénovation complète. Ces travaux sont effectués par notre employé communal et un employé intercommunal. Si le fait de se passer d'une entreprise engendre une économie importante, les délais sont beaucoup plus longs. En effet, les moyens mis en œuvre ne sont pas les mêmes. Toutefois les travaux voyant leur terme arriver, nous avons pu fixer le prix du loyer qui sera de 400 € mensuels.

Compteurs Linky.

Nous en avons déjà parlé, ERDF déploie actuellement ce nouveau type de compteurs sur tout le territoire national. Alertée par plusieurs associations, notre commune a délibéré interdisant la pose de ces compteurs sur notre territoire. Cela par principe de précaution. En effet, nous considérons que tous les citoyens sont équipés de compteurs EDF qui fonctionnent parfaitement et il n'est nul besoin de les changer, d'autant plus que nous ne connaissons pas les conséquences éventuelles de cette opération, tant en risque pour la sécurité, la confidentialité des informations ou les conséquences possibles sur la santé des citoyens. Nous sommes dans l'incertitude la plus complète dans tous ces domaines. Mais dans le souci de respecter la liberté individuelle de chacun, il est à préciser que si un administré de la commune souhaite malgré tout bénéficier de ce nouveau compteur, il en sera tout à fait libre. Pour celles et ceux que ce problème intéresse et afin de vous en

faire une idée plus précise, n'hésitez pas à consulter les nombreux sites internet qui traitent de ce sujet afin de vous en faire votre propre opinion.

Fiscalité locale.

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons décidé d'une augmentation des taxes locales (habitation, foncier et professionnelle) de 1.5 %. Cette augmentation n'aura que très peu d'incidence sur les revenus des ménages, nos taux d'imposition étant parmi les plus bas du territoire. Toutefois, les dotations de l'Etat étant en baisse constante, nous nous devons tout de même nous donner les moyens de fonctionner. Par contre, le Conseil a décidé par anticipation, qu'aucune augmentation des taxes ne se ferait pour l'exercice 2017. Pour information, en 2015 l'Etat nous a versé 14 378 € de dotation de fonctionnement. En 2016 il ne nous versera plus que 13 126 €, d'où une perte sèche de 1 152 €. L'augmentation des impôts locaux ne nous rapportera elle que 324 € supplémentaires par rapport à 2015 ! Nous sommes donc très loin du compte ! Et pourtant notre commune doit continuer à assurer les services auxquels vous avez droit...

Histoire de chasseur...

C'est l'histoire d'une rencontre au coin du bois entre le Maire en ballade avec ses chiens et un chasseur désœuvré sans son chien. L'odeur de la poudre, en cette période de fermeture, ayant été remplacée par celle des acacias en fleur et les traces de sanglier se faisant rare, il en profita pour interroger l'édile municipal : *« qu'est-ce que c'est que cette nouvelle arme dont on parle tant dans les journaux : le 49-3 ? J'ai demandé à l'armurier de Saint-Girons s'il avait des munitions de ce calibre, mais il connaît pas ! Il pense que c'est pour chasser l'éléphant »* Et le Maire de lui expliquer sa méprise, en lui donnant, sur le tas, un petit cours d'instruction civique et constitutionnelle. Information certainement trop succincte ou incomplète, puisque notre Tartarin local résumait ainsi l'explication qu'il avait reçue : *« Donc d'après ce que tu me dis, je continue à tirer le cochon et le chevreuil avec mon calibre 280. Pour le lièvre, les palombes et la bécasse, je les déquille avec mon 12, et le 49-3 il est réservé au premier ministre pour flinguer la liberté d'expression ? Mais je croyais que cette liberté elle était protégée comme l'ours et le bouquetin, non ? »*

La suite au prochain numéro.....